

## CODE DE VIE DE L'ÉCOLE SAINT-PASCAL-BAYLON (ANNEXE)

Pour des raisons de bien-être, de santé et de sécurité évidentes nous vous rappelons les consignes suivantes :

- ✚ Je mâche de la gomme, je mange des bonbons et des sucettes à l'extérieur du terrain de l'école.
- ✚ Je garde mes jouets (exemples : billes, cartes Pokémon, toupies etc...) à la maison.
- ✚ Je garde mes appareils électroniques (exemple : cellulaire etc...) à la maison. L'utilisation des téléphones cellulaires, des écouteurs et de tout autre appareil mobile personnel est interdite du début à la fin de la journée de classe, y compris durant les pauses et l'heure du dîner. Cette interdiction s'applique à l'ensemble du terrain de l'établissement, sauf exception pour des raisons pédagogiques ou de santé, ou pour des besoins particuliers.
- ✚ Je porte ma casquette, ma capuche et mon chapeau à l'extérieur seulement.
- ✚ Je porte des vêtements convenables.

## JE PARLE EN FRANÇAIS À L'ÉCOLE